



VILLE DE  
**Sainte-Catherine**

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

### **AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2025, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

<b>Immeuble affecté</b>	<b>Nature</b>	<b>Effet(s) de la dérogation demandée</b>
<p><u>Adresse</u> : 1305, rue des Orioles</p> <p><u>Lot</u> : 2 371 764 cadastre du Québec</p>	Agrandissement	<p>La demande consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Autoriser l'agrandissement du bâtiment avec une marge latérale de 2,44 mètres au lieu des 3,65 mètres exigés par la grille de zonage H-542, de l'annexe A du règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage, soit une dérogation de 1,21 mètre.</li></ul>
<p><u>Adresse</u> : 4965, boulevard Marie-Victorin</p> <p><u>Lot</u> : 6 571 421 cadastre du Québec</p>	Ajout d'une adresse	<p>La demande consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ajouter l'adresse supplémentaire « 60, rue des Rapides » au bâtiment principal situé au 4965, boulevard Marie-Victorin, malgré la définition du terme « façade principale du bâtiment » de l'article 267 du règlement 2009-Z-00 concernant le zonage.</li></ul>

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal, relativement à ces demandes, en se présentant à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, le 9 décembre 2025 à 19h30.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 novembre 2025

  
Audrey-Maudé Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière